Comité Départemental de la Loire de KARATE & Disciplines Associées
Dojo d'Andrézieux-Bouthéon – 4, rue Colette
42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON

CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITE DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE DE KARATÉ ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

Mesdames et Messieurs, les Président(e)s,

J'ai le plaisir de vous convier à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire
du Comité Départemental de la Loire de Karaté et Disciplines Associées qui aura lieu le :

Vendredi 03 février 2023 à 18h30

Lieu : 21 Rue des Bullieux, 42160 Andrézieux-Bouthéon

- *Accueil et Emargement :* ***de 18h30 à 19h00***

- *Assemblée Générale Ordinaire :* ***de 19h00 à 20h30***

ORDRE DU JOUR de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Mot de bienvenue du Président du Comité
2. Rapport moral du Président du Comité
3. Rapport d'activité de la Secrétaire Générale
4. Rapport moral de la Trésorière
5. Rapport du vérificateur
6. Présentation des comptes et bilan de l'exercice 2021-2022
7. Vote du quitus par l'AG
8. Présentation du budget prévisionnel 2022-2023 / Approbation
9. Règlement financier / Approbation
10. Rapport du DTD
11. Rapports des différentes Commissions
12. Questions diverses
13. Clôture de l'AG Ordinaire par un verre de l'amitié

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale se compose des représentants des associations membres du Comité Départemental de la Loire à raison d'un représentant par association.
Les représentants des associations sont les Présidents des clubs affiliés, à jour de cotisation fédérale et de licence. En cas d'empêchement vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association, licencié au jour de l'assemblée lui aussi, muni d'un pouvoir dûment rempli et signé par le Président (voir l'article 3 des statuts du Comité Départemental).

Les questions écrites devront être transmises au siège du Comité Départemental au moins 8 jours avant l'Assemblée Générale.

Dans l'attente de vous voir, veuillez accepter, Mesdames et Messieurs les Président(e)s, mes cordiales salutations.

Le Président,

Farid SLIMANE

Comité Départemental de la Loire de KARATE & Disciplines Associées
Dojo d'Andrézieux-Bouthéon – 4, rue Colette
42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON

POUVOIR DU CLUB

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU COMITE DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE DE KARATÉ
ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

Du vendredi 03 février 2023

21 Rue des Bullieux, 42160 Andrézieux-Bouthéon

à partir de 18h30

Je soussigné(e), M. / Mme[1]

Président(e) du club : …….

Numéro d'affiliation du Club : ……

Licence FFK n° : …….

Donne mandat au membre de notre club :

Nom : …….. Prénom : …….

Licence FFK n° : ……..

Pour me représenter lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du Vendredi 03 février 2023.

Signature du Président de l'association

[1]Rayer la mention inutile

Rappel : seul le Président licencié d'une association affiliée à la FFKDA peut donner un mandat et uniquement à un licencié de son association.